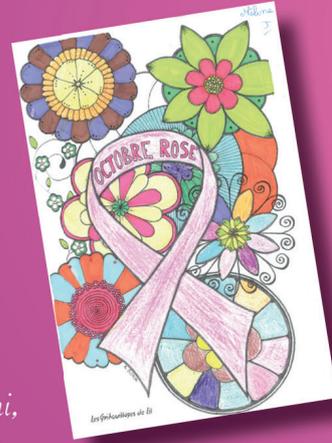


LA GAZETTE

n°5
Oct 2021

Lumichonne



DÉCORATIONS RÉALISÉES PAR LES ENFANTS DES MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Alix, Simon, Sarah, Anaël, Maxence, Assya, Ella, Loïs, Giulia, Paolo, Tom, Lily, Méline, Rémi, Cassim, Aaron M., Gabriel, Louna, Lucas, Enzo, Timéo, Clara, Côme, Néo, Sasha, Aaron J.

LE MOT DU MAIRE

L'été terminé, arrive à grands pas la fin de l'année et ses fêtes.

Pour la seconde année consécutive, la rentrée de septembre s'est effectuée en intégrant une indispensable dose de vigilance sanitaire, dans les écoles, dans la vie de nos associations qui reprend son cours petit à petit.

La municipalité a repris et programmé ses traditionnelles manifestations :

- un **théâtre** en octobre qui aura connu un véritable succès puisque la pièce s'est jouée devant 150 personnes (capacité maximale de la salle).

- le **beaujolais** du mois de novembre.

- le **téléthon** et la soirée de la **Saint Sylvestre** pour le mois de décembre.

Je souhaite également préciser que la commission « animations, cérémonies, culture » a préparé quelques nouveaux événements : par exemple **octobre rose**, **novembre bleu** sur lesquels nous reviendront en détail lors de la gazette annuelle.

Je profite de ces quelques lignes pour faire le point avec vous sur la situation des travaux programmés qui, comme vous avez pu le constater, tardent à venir en raison, là encore, de la crise sanitaire :

- Deux **logements communaux** ont fait peau neuve pour une mise en location, je l'espère avant la fin de l'année.

- Deux **ravalements de façade** (micro-crèche et cantine/maison des associations) devraient démarrer très bientôt.

- Une nouvelle **barrière** autour de la bibliothèque est en attente de livraison afin d'assurer la sécurité de l'espace extérieur.

- Après étude, la consultation des entreprises pour la pose de **panneaux photovoltaïques** sur le toit de la salle des fêtes va débuter en novembre pour des travaux prévus début 2022.

- Une réflexion est menée avec la Gendarmerie pour l'installation en 2022 d'un système de **vidéo protection** pour la sécurité de tous.

- L'étude sur la modification de la traversée du village autour de la **RD33** touche à sa fin. Ces travaux, par tranches, pourraient débuter en seconde partie de 2022.

- Refonte, pour une mise en service début 2022 du **site internet** et des fonctionnalités nouvelles pour vous.

Cette liste, non exhaustive, est complétée par une série de menus travaux (ralentisseurs, mobilier urbain, massifs...) afin de satisfaire vos demandes.

Pour une partie de ces sujets, une information complète vous sera transmise par des réunions, des sondages ... afin de rester toujours à votre écoute.

Bonne lecture.

Olivier PETITFRERE

SOMMAIRE

P. 1	Le mot du Maire
P. 2	Novembre bleu Sentiers de randonnée Location de benne Eco-pâturage Affouage Accueil de Loisirs Jardins communaux CME Marché
P. 3-6	Le vieux Lumes
P. 7	Les Associations
p. 8	Sophrologie Permanence des élus Permanence du Garde- Champêtre Cours d'anglais Bienvenue Gym douce Permanences colis des séniors Logements communaux Permanence infirmier Informations diverses

Novembre bleu

VENDREDI 26 NOVEMBRE
2021

À LA SALLE AU-DESSUS DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE 16H30 À 18H30

des professionnels de santé vous
proposent une séance d'information
SUR LES CANCERS MASCULINS



03.24.37.70.40



L'Accueil de Loisirs de Lumes
accueille vos enfants de 3 à 14 ans
tous les mercredis et
à chaque vacances scolaires
(exceptés Noël et 2 semaines en août)
de 7h30 à 18h00.



aldelumes@gmail.com



07.85.28.15.75



groupe «accueil de loisirs de Lumes



<http://www.lumes.fr/enfance-education/accueil-de-loisirs.html>

Les mercredis récréatifs

Tous les mercredis de l'année scolaire de 7h30 à 18h00 en horaires libres.

Tarif : 3 € la demi-journée (4,50 € le repas de cantine et tarification périscolaire applicable pour la garderie).

Activités diverses adaptées à chaque âge et aux envies des enfants.

Sur inscription uniquement.

L'accueil des vacances

Vacances d'hiver, de printemps, d'été (sauf 2 semaines en août) et de la Toussaint.

Inscriptions à la journée.

Activités variées organisées autour d'un thème

Ouvert de 9h00 à 17h00 avec possibilité de cantine et garderie (7h30 / 18h00)

Sur inscription uniquement.

SENTIERS DE RANDONNEE

Jean-Pol LEDOCQ, élu du conseil municipal, a accompagné les conseillers à la découverte de 3 sentiers de randonnée.

Le conseil municipal du 18 octobre a décidé d'entreprendre les premiers travaux sur le 1^{er} sentier. C'est l'AAPH (Association Ardennaise pour la Promotion des Handicapés) qui a été retenue (débroussaillage, élagage, ...).



LOCATION BENNES

Sur réservation en mairie, une benne pourra être mise à votre disposition pour vos gravats ou déchets verts.

ATTENTION les bennes devront être triées.

Tarif = 50 € la benne (un chèque de caution de 250 € vous sera demandé).

ECO-PATURAGE

Suite aux nombreux incidents rencontrés cette année avec les moutondeurs de Pearl, nous étudions d'autres possibilités et rencontrons actuellement d'éventuels autres prestataires. Bien-sûr, le principe de l'éco-pâturage n'est pas remis en cause.



AFFOUAGE

De nouvelles coupes de bois devraient être proposées en 2022.

JARDINS COMMUNAUX

A la demande de certains Lumichons, nous sommes actuellement à la recherche des terrains communaux disponibles.

Pour le moment, nous disposerions de jardins : à côté du cimetière, de la déchetterie et à 2 endroits le long de la rue de la Vieille Eglise.

Des recherches cadastrales sont également en cours.

Les personnes déjà inscrites en mairie seront contactées. Toute nouvelle demande doit être faite auprès du secrétariat de la mairie.



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Un nouveau CME va se mettre en place.

Dès la rentrée des vacances de la Toussaint, les enfants intéressés vont publier leurs professions de foi ensuite les élections auront lieu. Les dates seront communiquées dans le panneau lumineux.



Petit rappel pour notre marché du 3^{ème} mercredi de chaque mois.

Changement d'horaire de 9 heures à 14 heures.

Des tables et des bancs seront mis à disposition pour vous restaurer et avoir un moment de convivialité.

Nous tenons sur votre présence les 17 novembre et 15 décembre.

VENEZ NOMBREUX.

(d'après l'étude historique de l'Abbé HUBIGNON)

La mode est aux séries à plusieurs saisons et les scénaristes pourraient s'intéresser à la riche histoire du château de Lumes et de ses habitants successifs.

Dans le cadre de nos voyages dans le temps, nous allons donc nous projeter tout d'abord vers le moyen âge pour revisiter ce lieu central dans notre village.

Ces ruines et cette prairie ont, depuis toujours, stimulé l'imagination des enfants du village.

Des histoires de souterrains, de pillards, de bandits de grands chemins, de combats ont traversé l'imaginaire de bien des Lumichons.

Un mot d'abord sur l'origine du nom « LUMES ».

Une hypothèse formulée par J. HUBERT dans sa « géographie historique » nous propose une origine romaine.

Des mots voisins tels que « LUMAE » et « LUMETUM » signifient respectivement : épine, broussaille et endroit ou lieu d'épines et de broussailles.

Il est ainsi probable que le village de LUMES¹ (précédemment LUME et LUMME) fut installé sur un lieu couvert de broussailles à l'orée de la grande forêt des Ardennes.



Les premières traces documentées de notre village font état, au 13^{ème} siècle, de champs de seigle et d'avoine.

Or, il est évident que de telles cultures avaient nécessité le labeur d'une ou plusieurs générations avant cette époque.

En 1253, des écrits montrent que le village était déjà doté d'une église et bénéficiait d'un curé.

Le maître des lieux, qui offre protection ... et domination aux villageois, est le seigneur JEHAN D'ORCIMONT (Jean D'ORCHIMONT).

A sa suite, viennent OUDART, dit LE LEU (le loup), puis COLARS (Colins ?) dit le ROUX de Lumes ou le VOUE car il était prévôt également.

Celui-ci rend hommage à son suzerain, le Comte de Flandre et de Reithel.



A la mort de COLARS (Colins), JEAN, écuyer et sire de Lumes, hérite de ses titres et de ses biens.

C'est l'époque de la guerre de cent ans.

Les soldats, qu'ils soient français ou anglais, dévastent tout sur leur passage.

La nécessité de construire des maisons fortes pour se protéger des incursions, des agressions et des pillages, s'impose partout.

Ainsi, ISABELLE de Lumes, fille héritière de JEAN, écrit au Comte de Reithel le 18 janvier 1380 et, pour la première fois, mentionne « la forte maison de LUME ».

Lorsqu'ISABELLE meurt en 1384, sans avoir eu d'enfants, elle transmet sa propriété à sa nièce JEANNETTE.

Vue de la salle des fêtes depuis une tour



A la fin du 14^{ème} siècle, la terre de Lumes et les droits établis sont partagés entre WILLE de Lumes et PIERRE de LUMES mais la succession est très disputée.

Après une série de rebondissements et péripéties, HULLIN, un des 2 fils de PIERRE, reprend « la forte maison de LUME ».

Dans un document expliquant sa situation (aveu), HULLIN révèle qu'à cette époque il y avait probablement à LUMES un 2^{ème} château situé, selon toute vraisemblance, non loin de la 1^{ère} église Lumichonne, au lieu-dit Saint-Brice.

En 1477, la seigneurie de Lumes passe à la fille de HULLIN, épouse de GALARCHE de BRANDEBOURG, écuyer du Comte de Rethel.

Cependant, la renommée de Lumes commence véritablement à grandir avec l'arrivée au château d'une 3^{ème} famille, les D'APREMONT.

JEAN I d'APREMONT épouse ANTOINETTE, la fille héritière de GALARCHE.

Dès lors, le château de Lumes devient un redouté repaire de brigands.

Après JEAN I, prince d'Amblise, seigneur de Buzancy et de Lumes, vient son fils, JEAN II. Il est désormais seigneur de Lumes et épouse en secondes noces MARIE DE ROUGRAFFIN, en 1530.

JEAN II accompagne FRANCOIS 1^{er} dans ses guerres d'Italie mais, ne recevant pas la récompense attendue, il se tourne par dépit vers CHARLES-QUINT et refuse de rendre hommage à son suzerain le Comte de Rethel.

Se sentant menacé, JEAN II ne recule devant rien et dépense des sommes énormes pour fortifier son château, bien protégé par un méandre de la Meuse et des fossés alimentés par le ruisseau de « l'étang ».

Le seigneur de Lumes, ami de tous les brigands et les routiers², devient leur chef.

Le château devient alors le repaire de tout ce que la région compte de malfaiteurs et de scélérats.

Ce triste sire et ses hommes rançonnent les bourgs et villages de champagne, du Luxembourg et de la contrée liégeoise, attaquent les voyageurs sur les chemins.

Sur la Meuse, les bateaux sont saisis.

JEAN II pille sans aucune pitié. Hommes, bestiaux, récoltes ne sont pas épargnés.

On parle d'un butin de 60 chariots, c'est-à-dire 60 000 écus.

HENRI DE LAUTREC, Comte de Rethel, veut soumettre le rebelle qui, par sa femme MARIE, sollicite la protection de MARIE de HONGRIE, sœur de CHARLES-QUINT.

Le 25 décembre 1536, un traité d'alliance entre les parties est ratifié au château de Lumes en présence de JEAN de BECOURT, commis par CHARLES-QUINT.

Pour punir JEAN II, qui a suivi CHARLES-QUINT dans ses campagnes militaires, les français attaquent et prennent alors le château.

Un peu plus tard, la paix intervient et JEAN d'APREMONT peut récupérer son bien et reprendre sa vie de brigand. Toutefois, la garnison française de Mézières veille et lui donne la réplique.

Vue depuis l'autre tour



JEAN II est toujours l'allié de MARIE de HONGRIE et donc HENRI II, Roi de France, dans le cadre d'une reprise du conflit, ordonne à LA VIEILLEVILLE³, lieutenant de la Compagnie de Saint-André, de faire le siège du château.

Lors des combats, JEAN II, voulant pointer un canon vers les français, est percuté par le recul du fût et a l'épaule fracassée. Il meurt 10 jours plus tard.

BERNARD de MALBERG, le beau-fils de JEAN II, voit alors les troupes de LA VIEILLEVILLE saper les murs et détruire une grande partie du château de Lumes.

Selon un document, il ne reste plus que le donjon.

La maréchale de LA MARCK récupère le célèbre et convoité butin de JEAN II et emmène les 60 chariots à Sedan.



Meutrières de défense

HENRI II fait saisir ce qu'il reste du château et le donne au Duc de Nevers.

JEAN II d'APREMONT n'a pas d'enfants et l'héritage revient donc à RENÉ d'ANGLURE, baron et seigneur de Conflans-Sainte-Honorine.

Le 29 janvier 1562, BERNARD de MALBERG réapparaît et ordonne aux habitants de Lumes de ne pas payer leurs redevances au Comte de Rethel.

Marchant dans les pas de la famille, il reprend son rôle de brigand.

Les marchands doivent être escortés par des soldats pour passer sur les terres du village.

Pourtant en 1567, MALBERG fait ses hommages au roi de France. Le château de Lumes occupe une position stratégique, se trouvant à la frontière de 2 royaumes.



Galerie emmotée pour résister à l'artillerie à boulets

A l'occasion d'un nouvel épisode guerrier, en 1568, le roi d'Espagne fait démolir la forteresse lumichonne à peine reconstruite et la transforme en ferme.

Le 19 juillet 1576, LOUIS de GONZAGUE vend à ROBERT de LA VIEUVILLE⁴, pour le prix de 23 000 livres, les terres et seigneuries de Lumes, Vautraincourt (Saint-Laurent), Romery et Nouvion.

Mais c'est seulement à la « paix de Vervins », en 1598, que les espagnols se retirent de la terre de Lumes.

La notion de « biens communaux⁵ » est évoquée à cette époque car ROBERT de LA VIEUVILLE cède, par contrat aux habitants, des terres nommées « les paquis ».

Charles de LA VIEUVILLE succède à son père en 1612.

Connaissant la disgrâce, il vend la seigneurie de Lumes à CHARLES de GONZAGUE, fondateur de Charleville, pour 60 000 livres.

La seigneurie de Lumes est alors incorporée à la principauté d'Arches et devient une parcelle d'un grand domaine.

Plus tard, en 1694, BALLIANI, intendant du DUC de GONZAGUE, dresse la liste des familles de LUMES exploitant des terres contre redevance.

Il évoque « les murailles de l'ancien château dans la basse-cour duquel sont les logements des 4 fermiers de son altesse sérénissime ».

A LUMES, en cette fin de 17^{ème} siècle, la justice est administrée par un bailli, un procureur fiscal et un sergent.

Au 18^{ème} siècle, précisément en 1701, la terre de Lumes est érigée en marquisat en faveur de la famille BALLIANI.

La nouvelle église, au centre du village, après celle de Saint-Brice, n'existe alors que depuis 1698.

Une dizaine d'années plus tard, la principauté d'Arches, par arrêt du parlement, est attribuée à HENRI-JULES de BOURBON, prince de CONDÉ, et à sa femme.

Ils envoient JACQUES CHAMBARD, leur conseiller et secrétaire, prendre possession du domaine de Lumes.

Cette seigneurie et ce qui l'accompagne (justice, château et fermes) resteront dans la famille CONDÉ jusqu'à la révolution et seront administrés par un intendant ou fermier général.

Pour conclure et comme un pont avec l'année 2021, en juillet 1661, les censiers⁶ de Lumes présentent une requête au fermier général pour solliciter une remise sur le fermage, argumentant que « les pluies continues pendant plus de 6 mois (tiens donc !) ont abattu les blés et favorisé les mauvaises herbes ».

¹ LUMES

dans le texte, on peut trouver aussi l'ancien nom de LUME.

² ROUTIER

mercenaire ou pillard. Certaines bandes s'appelaient les écorcheurs ou les tard-venus.

³ LA VIEILLEVILLE

Maréchal de Scepeaux, seigneur de VIEILLE-VILLE.

⁴ LA VIEUVILLE

Robert de La Vieuville, Lieutenant de compagnie.

⁵ BIENS COMMUNAUX

le bourgeois d'une commune était celui qui pouvait jouir des biens communaux. Le nouvel arrivant devait subir des épreuves et il devait être agréé par la communauté.

⁶ CENS

équivalait à notre impôt foncier. Toute portion d'immeuble donnée par le seigneur au village ou au particulier était accompagnée d'une redevance. A Lumes, chaque ménage (les censiers) payait un setier d'avoine et 2 poules.





ASSOCIATION MUSICALE DE LUMES A.M.L.

École de musique
A.M.L LUMES

Les cours de musique et d'instruments ainsi que l'éveil musical reprendront en septembre les 8 et 9

Ouvert à tous de 5 à 77 ans

Inscription : 20 euros à l'année

Le mercredi de 16h00 à 18h00

Le jeudi de 16h45 à 18h15

Inscriptions à la salle au-dessus de la bibliothèque
à partir du 8 septembre ou au 03.10.43.53.63

REJOINS L'équipe De **PLUMY**

viens JOUER AU **BAD!**

REJOINS LE BADMINTON CLUB DE LUMES !

Entraînement « jeunes » (8 ans et +) les mardis de 18h à 19h30 à partir du 14 septembre. Essai gratuit. Plus de renseignements : bcl-08@hotmail.com / 06 70 65 43 21

B.C.L.

GENERALI Babolat Gerflor YONEX NOUANSPORT FFBAD Fédération Française de Badminton

Les Ecoliers Lumichons



organisent une

BOURSE AUX JOUETS
PUERICULTURE, VETEMENTS

DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021

de 9h à 17h

à la salle des fêtes de Lumes

Entrée gratuite

3 euros la table

Petite restauration et buvette sur place

INFOS et RESERVATIONS :

Madame GABORIT
Mail : lesecolierslumichons@gmail.com
Tél : 06 26 13 46 46



Les Ecoliers Lumichons

L'ALPE a changé de nom pour devenir l'Association : «Les Ecoliers Lumichons»

La Présidente, Vanessa GABORIT, est désormais épaulée par :
- une nouvelle secrétaire, Sandrine FAYARD
- et une nouvelle trésorière, Audrey NICLOUX.

Nous espérons toutes 3 pouvoir proposer des événements, ventes, ... très prochainement ; pour et en faveur de tous nos petits écoliers lumichons.

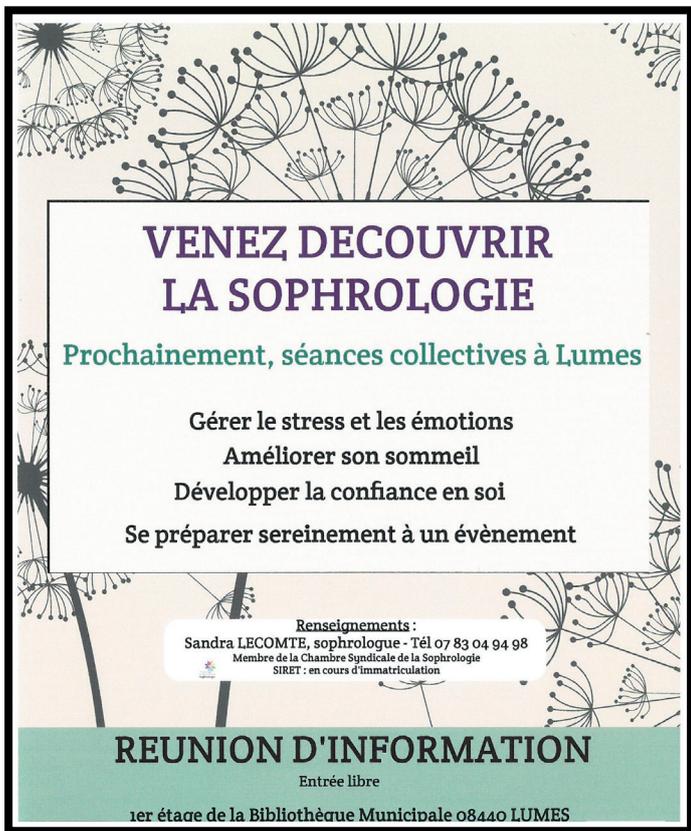
Nous comptons sur vous pour nous soutenir.

Nos actions servent à offrir des cadeaux, des sorties, du matériel et plus encore à tous les écoliers.

Merci à tous pour vos futurs soutiens.

Vous pouvez :

- nous suivre sur Facebook, page : Les Ecoliers Lumichons
- nous joindre via Messenger
- ou par téléphone au 06.26.13.46.46.



**VENEZ DECOUVRIR
LA SOPHROLOGIE**

Prochainement, séances collectives à Lumes

Gérer le stress et les émotions
Améliorer son sommeil
Développer la confiance en soi
Se préparer sereinement à un événement

Renseignements :
Sandra LECOMTE, sophrologue - Tél 07 83 04 94 98
Membre de la Chambre Syndicale de la Sophrologie
SIRET : en cours d'immatriculation

REUNION D'INFORMATION
Entrée libre
1er étage de la Bibliothèque Municipale 08440 LUMES

PERMANENCE DES ELUS

Pour rappel, elle a lieu le 1^{er} samedi de chaque mois. Les prochaines permanences des élus auront lieu les 6 novembre et 4 décembre. Les dates de rencontre seront affichées sur le panneau lumineux.

PERMANENCE DU GARDE CHAMPETRE

La permanence du garde champêtre a lieu tous les lundis de 8h45 à 10h15 à la mairie.



Nous espérons une reprise de ces cours début 2022.



La municipalité aimerait mettre à l'honneur les nouveaux habitants et les nouveaux nés de 2021.

Si vous êtes concernés, il est impératif de vous signaler en mairie. Merci.



REPRISE tous les mardis matins (après les vacances de la Toussaint).

1^{er} RDV à la salle des fêtes de Lumes le mardi 09 novembre à 9h30.



Permanences en décembre dans la salle des fêtes :

Lundi 6 et mercredi 8 : 14h30 à 16h30
Samedi 11 décembre : 9h00 à 11h00

Pour les absents à ces permanences (maladie ou vacances), une distribution à domicile aura lieu semaine 50.

A noter : le repas annuel des seniors n'ayant pas eu lieu en raison de la crise sanitaire, toutes les personnes concernées seront destinataires d'un colis

LOGEMENTS COMMUNAUX

La commune a entrepris la rénovation de 2 logements communaux.

Ces derniers seront bientôt mis en location.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie (la commission logement se réunira pour les attribuer).

PERMANENCE AU CABINET INFIRMIER



A compter du mois de décembre, les permanences au cabinet infirmier, situé à côté de la mairie, se feront les premiers samedis de chaque mois de 8h30 à 9h00. Merci de votre compréhension.

AVOS PLUMES ...

Vous avez des remarques, des suggestions, vous voulez prendre la parole ... Laissez vos écrits au secrétariat de la mairie et nous les publierons (bien-sûr pas d'attaque personnelle ni d'injures).

COMMUNICATION

Des informations en temps réel sont également diffusées sur le panneau lumineux et notre site Internet : www.lumes.fr

DECHETTERIE

Lundi : 9h00 à 12h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Samedi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 03.24.37.26.68
E-mail : bibli.lumes08440@orange.fr
f : Bibliothèque de Lumes
Ouverture du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00 & samedi de 9h00 à 12h00

ECOLES

Téléphone « MATERNELLE » : 03.24.58.01.68
Téléphone « PRIMAIRE » : 03.24.58.13.64

ALSH - CLSH DE LUMES

Téléphone : 07.85.28.15.75
E-mail : aldelumes@gmail.com
f : Accueil de Loisirs de Lumes

MAIRIE DE LUMES



Téléphone : 03.24.37.70.40
Télécopie : 03.24.37.42.99
E-mail : mairie.lumes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00
- Mardi : fermé le matin / 15h00 à 17h00
- Mercredi : 10h00 à 12h00 / 13h30 à 17h00
- Jeudi : 10h00 à 12h00 / 15h00 à 17h00
- Vendredi : fermé le matin / 14h00 à 17h00

ARDENNE METROPOLE

Standard : 03.24.57.83.00
Service EAU : 03.24.57.13.78
Service DECHETS MENAGERS : 03.24.57.83.18

